



Divorce assurance invalidité ayant réglée une partie des biens immo

Par **grisou**, le **27/10/2009** à **00:32**

Bonjour,
ma mise en invalidité m'a permis de régler une partie des mes biens immobiliers par l'assurance souscrité je voudrai savoir si dans le divorce cela apparaitra comme bien personnels mercie de me renseigner lorsque j'évoque ce sujet mon époux me prend pour une idiote et ne veut rien savoir